



N°56

Syndic' et vous !



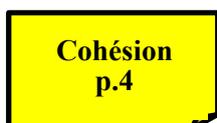
L'année 2024 et son lot d'instabilités s'achèvent.

L'année 2025 qui arrive, risque également d'être chaotique.

Il nous faudra nous retrouver fort.e et plein d'espoir pour construire ensemble, au quotidien, une société juste et équitable.

D'ici là profitez autant que possible de celles et ceux qui vous sont cher.e.s.

C'est ensemble, avec la FSU et ses syndicats que nous gagnerons....



Bulletin de la section des TERRITORIAUX FSU du Conseil départemental d'Eure-et-Loir

Local situé impasse Valin à Chartres (derrières l'auberge de jeunesse)

Adresse postale : 28028 CHARTRES Cedex - Tel : 02-37-23-60-90

Mèl : fsu@eurelien.fr Http : <http://www.fsu.fr/> <http://www.snuter-fsu.fr/>



« Le Nouvel Esprit du service public »

Même si la période des cadeaux est passée, voici une idée de livre à acheter ou à emprunter mais à lire...

Dans l'instabilité institutionnelle ambiante, il est des développements dont on ne sait ce qu'ils seront quand ce N° 56 sortira. En revanche, ce dont on est sûr c'est que la volonté de diminuer la dépense publique, à tout prix, déjà présente depuis quelques années, sera toujours aussi vivace chez un grand nombre d'actrices et d'acteurs du monde politique national ou local.

A défaut d'aller chercher l'argent là où il est c'est hélas trop souvent cette solution qui est privilégiée...

Faire baisser la dépense publique passe inexorablement par la diminution du nombre de fonctionnaires parmi d'autres pistes qui détériore le service public et les conditions de travail de ses agent.e.s.

Romain Pudal et Jérémie Sinigaglia, dans leur livre, "Le Nouvel Esprit du service public", démontrent comment la rationalisation des services publics a conduit les agent.e.s qui travaillent dans les services publics à exprimer une perte de sens de leurs missions.

Les auteurs démontrent de manière concrète comment la rationalisation et le démembrement des services publics ont mené à la perte de sens des missions.

L'ouvrage montre la réalité du quotidien dans la fonction publique à l'aune du new public management qui a émergé dans les années 90 : perte d'autonomie, dégradation des conditions de travail, sentiment de délitement des liens avec les usagers, usagers d'ailleurs devenus «clients»,...

Il démontre également les conséquences de la précarisation des agents, la progression de la contractualisation ou de la vacation tant dans les secteurs de l'éducation, du médicosocial, du secours ou administratif.

En théorie, cette logique prétend en finir avec une administration bureaucratique en étant capable de répondre à moindres coûts aux besoins des citoyens. Dans la réalité, cela consiste surtout à faire avec de moins en moins de moyens, de personnels et avec des agent.e.s moins bien formés et aux situations précaires.

Cette précarisation se généralise avec des agent.e.s travaillant sans statut, souvent peu formés qui doivent se débrouiller face aux usager.e.s. Hier, lorsqu'on rentrait dans le service public, on avait un sentiment d'appartenance. Aujourd'hui, l'investissement est moindre, le turn-over augmente, les contrats précaires ne restent pas...

On a tendance à parler de « crise des vocations ». Mais, le problème ne vient pas du fait que les gens ne voudraient plus travailler dans le service public ou que l'esprit de celui-ci serait perdu. Au contraire ! La dégradation des conditions de travail a renforcé la conscience, chez les agents, de l'importance de leur mission... Ils se rendent compte qu'ils et elles ne peuvent plus résoudre un certain nombre de situations.

Il est urgent de redonner des moyens au Service Public !

« Le Nouvel Esprit du service public », écrit sous la direction de Romain Pudal et Jérémie Sinigaglia, Ed. du croquant, 2024.

Personnel, invariablement la variable d'ajustement

Alors que toutes et tous s'accordent à constater que la fonction publique est de moins en moins attractive, les gouvernements et ministres successifs jouent la même partition depuis des décennies. Partition toute aussi bien jouée dans les collectivités territoriales comme la nôtre !

Une approche comptable et budgétaire qui fait des personnel la variable récurrente.

Ainsi, si l'on dit aux citoyen.ne.s de notre pays qu'il y aura moins de services publics, moins accessibles ; elles et ils perçoivent bien que cela va les pénaliser dans leur quotidien.

Mais le discours est beaucoup plus sournois, il s'agit de pointer du doigt celles et ceux qui œuvrent, quotidiennement, à essayer de maintenir un service public accessible et de qualité malgré les embûches disséminées sur le chemin...

Ça suffit avec le mot absentéisme !

Ainsi, concernant ce que le(s) ministre(s) appelle(nt) l'absentéisme, en fait des arrêts de maladie, il pourrait s'agir de travailler à réunir les conditions, notamment de travail, pour diminuer les arrêts. Mais non, il est bien plus facile de stigmatiser la fonction publique et d'opposer le privé et le public - quitte à trahir les chiffres-

Entre 2014 et 2019, selon le rapport de l'IGF et l'IGAS, l'absentéisme pour raison de santé dans la fonction publique était stable. En 2019, il était de 8,9 jours dans le public et de 8,4 jours dans le privé.

Depuis 2019, l'absentéisme pour raisons de santé a connu un boum, dans le public comme dans le privé. Entre 2019 et 2022, on est passé de 8,9 jours à 14,5 jours dans le public, et de 8,4 à 11,7 jours dans le privé.

Concernant la disparité entre le public et le privé, Claire Lemerrier, directrice de recherche au CNRS, confirme le rôle des facteurs socio-démographiques dans l'absentéisme. "Les titulaires sont plus âgés en fin de carrière dans le public que dans le privé" et au sein de la FPT, les agents sont "souvent moins diplômés, ils occupent des métiers plus fatigants pour les corps", explique-t-elle.

Egalité, mon œil !

A chaque fois que revient le débat sur les jours de carence, on nous explique qu'il s'agirait de rétablir des dispositions injustes inhérentes à la différence entre le privé et le public. Mais pour près de 70% des salariés du privé, les délais de carence sont "neutralisés" au travers d'accords d'entreprises ou de branches garantissant le maintien de la rémunération dès le premier jour d'arrêt, grâce aux mutuelles ou aux conventions collectives dont ne bénéficient pas les fonctionnaires.

Il s'agit en fait, une nouvelle fois d'apporter une pierre à l'édifice du fonctionnaire bashing en les faisant passer pour des privilégiés qui choisiraient d'être en arrêt maladie...

Les mêmes causes produisent les mêmes effets

C'est également à des fins d'économies que le ministre (gouvernement) choisit de ne pas verser la garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA) en 2024. Pour mémoire, la GIPA était versée aux

Première fortune de France



Tous les logements de Marseille et de Nantes

La fortune de Bernard Arnault (patron de LVMH) est équivalente à la valeur de tous les logements de Marseille et de Nantes.

Source : estimation de l'Observatoire des inégalités d'après le magazine Challenges - Donnée 2023

Personnel, invariablement la variable d'ajustement - suite de la p.2

agent.e.s dont la rémunération en euros constants avait baissé sur quatre ans.

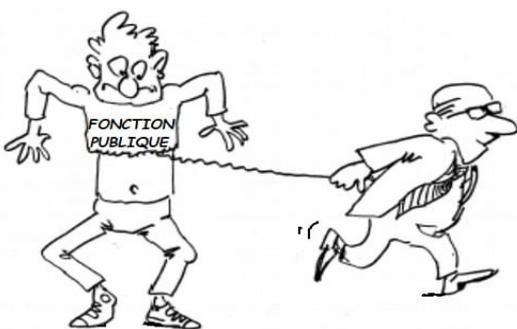
Des sous, oui mais pour les services publics

Selon OXFAM, ces 10 dernières années, les 1% les plus riches ont capté plus de 40 000 milliards de dollars de nouvelles richesses en plus tandis que les impôts sur les plus riches sont historiquement bas.

Près des trois quarts des millionnaires interrogés dans les pays du G20 se disent favorables à des impôts plus élevés sur la richesse, et plus de la moitié pensent que la richesse extrême est une « menace pour la démocratie ». On ne peut pas dire mieux !

Dans les 30 prochaines années, 25 milliardaires français transmettront à leurs héritier.e.s plus de 460 milliards d'euros de supers-héritages sur lesquels l'Etat risque de perdre 160 milliards en raison des niches fiscales existantes.

De l'argent il y en a donc mais pas pour les services publics et pourtant ils sont la richesse de celles et ceux qui n'ont rien !



LE DÉTRICOTAGE DE LA FONCTION PUBLIQUE
EN MARCHÉ...

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Des sous pour les services publics locaux...

Début septembre, Bruno Le Maire (ex. Ministre de l'Economie, et des finances) et Thomas Cazenave (ex. Ministre des Comptes publics), ont accusé les administrations publiques locales « d'aggraver à elles seules » le déficit public de 5,1 à 5,6 % en 2024.

Dans la territoriale comme pour l'État, le problème des finances publiques ce ne sont pas les dépenses mais les recettes...

Pour mémoire, après diverses suppressions d'impôts ou taxes perçues par les collectivités locales nous sommes aujourd'hui réduit à des administrations locales sans autonomie financière et fiscale. Les élu.e.s locaux qui toutes et tous martèlent la nécessité de sauver la décentralisation et leurs collectivités respectives, sont devenu.e.s des comptables qui organisent leurs services publics pour entrer dans les enveloppes des dotations de l'État et non plus pour répondre aux besoins des admi-

nistré.e.s de leurs territoires !

Ainsi, il faut gratter partout, le moindre sou, aller chercher des économies à faire au sein de services qui disent être depuis quelques temps déjà contraints à fonctionner en mode dégradé.

Cela veut dire de moins en moins de collègues pour accueillir et accompagner les usager.e.s y compris les plus vulnérables. Les agent.e.s, compte-tenu des conditions de travail et de la rémunération, sont en manque de reconnaissance, en souffrance... Comment bien faire son travail dans ces conditions ?

Cela veut également dire moins d'accompagnements budgétaires pour les établissements dans le champ de la vieillesse, du handicap ou de l'enfance pour ce qui est du ressort des Départements, pas assez de places créées dans les établissements notamment de l'enfance. Les premières victimes sont évidemment les enfants. Ils subissent de plein fouet le manque de places dans les lieux d'accueil adaptés, mais aussi, lorsque des places sont créées, l'absence de professionnels dédiés à leur accompagnement, dans les familles comme

FONCTION PUBLIQUE ET STATUT

Ci-après 3 extraits lus dans la gazette des communes [article : Un jour des services publics sans fonctionnaire ? Émilie Agnoux, co-fondatrice de groupe de réflexion "Le Sens du Service public"] :

[...]

Ce statut a été pensé « à la fois comme un pilier de notre modèle social, la condition de la confiance de la population mais aussi de l'efficacité de nos administrations, en partant du principe que le fonctionnaire accumule de l'expérience, des compétences et garantit la continuité du service public ».

Constamment jaloué, dénoncé, caricaturé, il est désormais régulièrement présenté comme un problème, dont souffriraient nos services publics, ce qui justifierait pour certains d' « aligner les conditions d'emploi à celles du secteur privé ». Or, le statut ne constitue pas en soi un problème.

Il est regrettable que le débat public se concentre systématiquement sur ce statut, souvent méconnu, « le nombre de fonctionnaires ou le pourcentage des dépenses publiques dans le PIB, sans jamais questionner ni débattre démocratiquement des besoins à prendre en charge collectivement ou du modèle de société dans lequel nous voulons vivre. »

Finalement, « l'une des seules digues qui semble encore tenir réside dans la préservation des missions régaliennes, pour lesquelles il existe un relatif consensus sur la nécessité de disposer de fonctionnaires de statut. »

Pourtant, questionne Emilie Agnoux, « qui peut aujourd'hui affirmer que la gestion des déchets, de l'eau, des sols, de l'alimentation, du numérique public etc. ne constituent pas des domaines stratégiques qu'il convient de préserver dans le giron de la puissance publique, à son contrôle et à sa maîtrise ? »

dans les structures.

Pour boucler les budgets, nous sommes arrivés à un point où même les dogmatiques de l'investissement commencent à remettre en cause leur programme.

Mais bien sûr, là où ça gratte le plus, c'est sur le fonctionnement et la masse salariale... avec les suppressions d'emplois publics et les aficionados des services publics sans fonctionnaires. Ces pourfendeurs du statut, aidés par la loi de transformation de la Fonction Publique de 2019 recrutent à tour de bras des contractuel.e.s. Pourtant, selon le cour de comptes, l'emploi de contractuels coûte au final plus cher aux collectivités que les personnels sous statut !

La FSU et ses syndicats nationaux, continuent de se battre pour un service public avec des moyens à la hauteur des besoins de la population et des personnels sous statuts même dans la territoriale !

Sale temps pour les agent.e.s

Notre collectivité le conseil départemental, à l'image des autres conseils départementaux, est durement impacté par l'impossibilité de lever l'impôt et par la politique des gouvernements Macron.

Les recettes des Départements sont aujourd'hui les dotations de l'état, les DMTO et une part de TVA.

Sous l'effet de la crise immobilière les recettes des DMTO ont fortement chuté, ce qui a eu pour conséquence lors de la préparation du budget 2024 une demande d'économie de la collectivité à hauteur de 40 M d'euros. Cela a bien sûr eu un fort effet sur le fonctionnement

Pour la préparation du budget 2025, la demande serait la baisse à hauteur de 105 M d'euros. Ce qui aura des conséquences encore plus fortes pour les agent.e.s du département.

Au conseil départemental comme dans d'autres collectivités c'est en 1^{er} lieu les non-renouvellements lors des fins de contrat et les départs en retraite qui sont étudiés à la loupe. Par ailleurs, une baisse de certains investissements aura bien évidemment aussi des répercussions pour les agent.e.s avec une baisse de plan de charge.

Déjà un grand nombre de départements tire la sonnette d'alarme. Les exécutifs ne seront pas en mesure de boucler les budgets.

Dans ce contexte déjà très compliqué, le gouvernement prévoirait un plan d'économie pour les collectivités à hauteur de 5 et 9 milliards d'euros. Des chiffres non officiels laissent entrevoir une ponction de 8,8 M d'euros supplémentaire sur le budget de la collectivité.

Et comme les ennuis volent en escadrilles, les agent.e.s déjà touché.e.s apprennent la non prolongation de la GIPA, la non revalorisation du point d'indice, et je ne parle même pas de la tentative de passage de 1 à 3 jours de carence tentée par KASBARIAN avant que le gouvernement ne soit censuré, n'en jetez plus la coupe est pleine...

Salaires

Toujours en berne !

Selon des données de l'Insee, le **salair net moyen des agents publics a baissé de 1,4 % en 2022, en raison notamment de la forte inflation**. La diminution observée est plus importante dans la fonction publique d'État (-2,2 %) que dans la territoriale (-1,1 %) et, surtout, que dans l'hospitalière (-0,4 %).

Régime indemnitaire

Le RIFSEEP au CD 28, ça risque d'être au régime sec...

Vous vous souvenez, nous n'avons eu de cesse de réclamer la mise en place de la prime dite « Pouvoir achat ». Nous l'avons défendu chiffres à l'appui lors du CST exceptionnel du 13 février 2024 (voir l'article dédié dans le « Syndic'et Vous N°55, page 7).

La réponse de la collectivité et des élu.e.s qui la représentent fut que cette prime ne réglerait pas les difficultés financières des agent.e.s puisqu'il s'agissait d'un « one shot » disent-ils, ajoutant que le travail à venir sur le RIFSEEP permettrait de travailler sur des propositions pérennes.

La FSU avait alors indiqué que, si elle préférait du salaire pérenne, cette prime aurait pu être une bouffée d'oxygène.

Bien que nous n'ayons pas encore le montant de l'enveloppe budgétaire, les derniers échanges avec la collectivité et avec le Président lui-même, ont de quoi nous inquiéter. Le Président a en effet indiqué que la collectivité devait s'astreindre à un plan de sobriété en 2025 pour espérer éviter un plan de rigueur...



Cohésion

Caractère d'un ensemble dont les parties sont unies, harmonisées...

En août dernier, la FSU interpelait la Directrice générale des services, concernant les journées ou demi-journées de cohésion.

En effet, consécutivement à l'annonce de moments dits de cohésion certain.e.s se sont individuellement ou collectivement posés des questions et ont interpellé la FSU.

Elle a donc interrogé la collectivité pour savoir s'il s'agissait de l'impulsion de certain.e.s cadres ou bien d'une volonté de la collectivité de voir organiser ces moments, s'étonnant que cela ne soit pas organisé au sein de tous les collectifs de travail, certaines équipes en étant visiblement exemptées !

Pour la FSU, une communication préalable et globale adressée à l'ensemble des agent.e.s, affirmant cette volonté de la collectivité aurait été une plus-value, cela n'empêchant évidemment pas les com-



munications propres à chaque équipe, dans le respect des spécificités et pour asseoir l'action des cadres dans ce domaine.

Enfin, la FSU questionnait sur la forme de ces moments de cohésion pour la ATTEE.

Lors de la réunion mensuelle dite de concertation du mois d'octobre dernier, la collectivité a répondu globalement qu'elle souhaitait promouvoir, sur le temps de travail des temps de cohésion. Elle a ajouté qu'il appartenait aux directions de prendre la responsabilité de l'organisation, la réalité étant différente entre chacune.

En revanche, rien sur la forme que cela pourrait prendre pour les ATTEE.

Un certain nombre de retours ont été fait à la FSU par des collègues. Globalement, ils et elles sont plutôt circonspect.e.s...

Jugez vous-même :

« Je ne parlerai pas des économies toujours sur notre dos, ça ne peut pas favoriser la cohésion »

« du mal à imaginer que l'injonction à créer de la cohésion crée de la cohésion...et perso je n'ai pas de souci à me

cohésion - suite de la p.4 « *cohésionner* » depuis 20 ans... »
 « Mais 1/2 matinée de travail en moins ça va impacter ma charge hebdo... »
 « En fait ce qui m'énerve et m'attriste surtout c'est tout ce décorum digne d'une série B, on fait genre alors que dans les couloirs dans les bureaux les discours sont loin de la cohésion »
 « cohésion c'est l'arbre qui cache la forêt des relations pros qui sont pour certaines très moches sur le plan humain... »
 « n'est-ce pas inhérent à la fonction de cadre de travailler à la cohésion au sein de ses équipes au quotidien ? »

Alors, loin de présager si ces temps atteindront leur but ou pas [fondamentalement la FSU espère, pour toutes et tous, que cela fera avancer la cohésion], la FSU pense que la bienveillance réelle au quotidien, du temps laissé pour la discussion au moment de la « pause-café » [ou tisane], l'exemple venant d'en haut, les petits signes réguliers, des cadres présent.e.s, à l'écoute de leurs agent.e.s (et pas de leur collaboratrices et collaborateurs car le lien de subordination existe bel et bien), c'est moins "Smile" ou « Attitude Intérieur Positive » mais on fait le pari que ça créait des relations plus saines !

Penser à...

En cas d'arrêt de maladie

La FSU attire l'attention de chacun et chacune, si vous consultez un médecin et êtes en arrêt maladie (CMO) après votre journée de travail, précisez-le au médecin. En effet, la collectivité saisie dans Horoquartz la date figurant sur l'arrêt. Or, si votre journée de travail est substituée par une journée d'arrêt de maladie et que vous avez fait plus de 7h30 vous perdrez les heures en plus.

Les mêmes causes produisant les mêmes effets, il en est de même pour votre éventuel titre restaurant, si la journée de travail est remplacée par une journée de CMO vous perdez le bénéfice du ticket sur cette journée. Nonobstant le risque de se voir appliquer 3 jours de carence, cela serait dommage de perdre des heures réalisées !

Prévisions météo pour 2025



CET HIVER

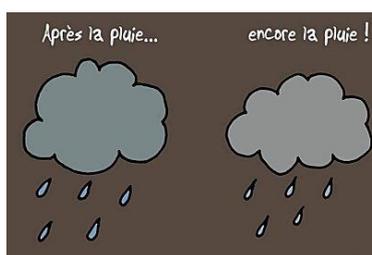
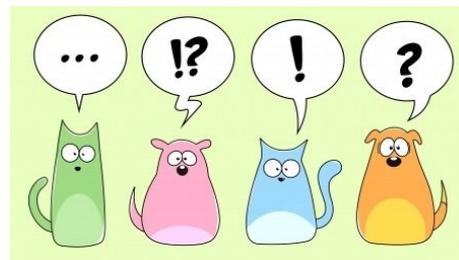
Tu vas devoir faire preuve de **flexibilité** en jonglant avec des tâches **incompatibles**. D'un côté, tu seras encouragé à proposer des choses nouvelles ... tout en respectant des **protocoles rigides** qui remontent à l'âge de pierre.

Conseil : Ton talent pour le compromis sera mis à l'épreuve, surtout quand tu devras « améliorer les choses sans rien changer ». Mais après tout, tu as l'habitude d'apporter des réponses créatives dans des situations statiques.

AU PRINTEMPS

Tu seras à la croisée des chemins : d'un côté, on te dira de travailler en **autonomie** et de l'autre, tu passeras ton temps à **attendre des directives claires**. La vraie question est : "Qui décide ?"

Conseil : Ton mantra de 2025 : "Faire plus avec moins, mais mieux." Un objectif parfait pour un budget qui n'augmente pas... et des demandes qui n'en finissent pas. "



En été

Il te faudra être l'**incarnation de la persévérance**. On te demandera de poursuivre des objectifs ambitieux tout en étant constamment confronté(e) à des **ressources limitées**. Bref, après le pluie, risque d'averses...

Conseil : Ton endurance pour suivre des procédures **longues et complexes** sera mise à rude épreuve mais on attend aussi de toi que tu sois **rapide**. La clé du succès ? Un timing impeccable pour remplir tes objectifs tout en respectant des délais intenable.

Quand viendra l'automne :

Tu vas finir cette année en **quête d'équilibre** On t'enjoindra de **faire des économies** tout en te demandant de **maintenir la qualité des services**.

Conseil : Chaque fois que tu entends "réduire les dépenses", rappelle-toi que cela signifie en réalité "**mettre plus de dossiers dans moins de tiroirs**". Tu vas te découvrir un talent pour l'optimisation de l'espace... au bureau.



En conclusion, une année où, quelque soit la météo, vos vacances seront les bienvenues...



Clichés

Parce que nous sommes trop souvent soumis à des idées préconçues qui fracturent plutôt que de créer le collectif dont nous avons

tant besoin, la FSU tentera régulièrement d'en briser certains...

Pour ce premier encart, attaquons-nous aux fausses idées sur les « pauvres » !

Pour aller plus loin, lire l'essai d'ATD Quart Monde :

« En finir avec les idées fausses sur les pauvres et la pauvreté » aux Editions de l'Atelier.

Le « pognon de dingue » mis dans les minimas sociaux, le travail que l'on trouve dès que l'on « traverse la rue », les « centaines de milliers d'offres d'emploi vacantes »... L'actualité montre que les idées fausses sur les pauvres et la pauvreté sont toujours aussi répandues à tous les niveaux de la société.

À l'heure où le contrôle des chômeurs se renforce et où l'on veut imposer du bénévolat forcé aux allocataires du RSA, les personnes en précarité sont encore trop souvent convoquées au tribunal de l'opinion publique : « On peut gagner plus en alternant chômage et travail qu'en travaillant à plein-temps », « Il y a des chômeurs qui ne cherchent pas de travail », « On doit avant tout sa réussite à soi-même ».

Ce livre défait la chape de plomb du fatalisme en répondant point par point à plus de 130 préjugés sur la pauvreté.

Et, faites le quizz sur :

<https://www.atd-quartmonde.fr/nos-combats/changer-le-regard-sur-la-pauvrete/>

ON VIT MIEUX AVEC UN RSA QU'AVEC UN SMIC

FAUX.

LE RSA RESTE TRÈS INFÉRIEUR AU SMIC.

En 2024, pour une personne seule et sans ressource, le RSA s'élève à 635,70 € tandis que le SMIC net est à 1 398,69 € (pour 35h). Cette simple donnée parle d'elle-même, mais il est important de rappeler également l'impossibilité d'un cumul strict du RSA avec d'autres minima sociaux : il est possible de toucher l'allocation adulte handicapé (AAH) ou les APL, mais le montant du RSA se voit alors réduit du montant de l'AAH perçue ou d'un forfait logement ; contrairement au SMIC qui est cumulable à l'AAH et aux APL.

Par ailleurs, près de 30% des personnes éligibles au RSA ne le sollicitent pas, par méconnaissance, appréhension des démarches à accomplir, abandon dû à la complexité ou à la lenteur des procédures, mais aussi largement par crainte de leur stigmatisation par le personnel administratif, l'entourage et globalement la société.

FAUX.

LES PAUVRES FONT DES ENFANTS POUR TOUCHER LES ALLOCS

AVOIR DES ENFANTS A UN COÛT ET FAIT AUGMENTER LE SEUIL DE PAUVRETÉ

Les allocations familiales ne couvrent pas le "coût" d'un enfant. Ainsi, quelle que soit la configuration familiale, à chaque nouvel enfant le seuil de pauvreté augmente en conséquence. Un couple sans enfant est considéré comme pauvre s'il gagne moins de 1 448 euros par mois, contre 2 027 euros pour un couple avec un enfant de moins de 14 ans.

Par ailleurs, certaines familles ne touchent même pas leurs allocations. Parmi celles rencontrées par le Secours Catholique en 2019, 29% n'ont demandé aucune allocation familiale et 10% cumulent non-recours au RSA et aux aides familiales.

Dernière chose : les pauvres ne sont pas les seuls à faire des enfants ! Selon l'Insee, en France, les 10% des femmes les plus pauvres et les 10% les plus riches sont celles qui ont le plus d'enfants.

Extrait de la gazette des communes

Placement d'enfants protégés en hôtels : Départements de France refuse de faire amende honorable

[...] Charlotte Caubel, secrétaire d'Etat à l'Enfance du 20 mai 2022 au 8 janvier 2024, ne s'est d'ailleurs pas cachée de l'intense lobbying des départements pour bloquer la parution de ce décret pendant près de deux ans, lors de son audition du 19 novembre 2024. Mais on ne saura rien des tractations qui ont eu lieu entre les départements et la Première ministre Elisabeth Borne.

[...] La rapporteure de la commission d'enquête, Isabelle Santiago, a concédé que « l'un des premiers parents défaillants » c'était bien l'État. Mais les départements sont loin d'être irréprochables. « La défenseure des droits s'est autosaisie de douze départements », a-t-elle rappelé.

Une démarche qui fait suite à des plaintes inédites émanant de juges pour enfant. « Il y a trop d'inégalités de prise en charge d'un département à l'autre. On ne peut pas accepter que les départements répondent à des appels à projet moins disant que la norme. On a eu des scandales avec les crèches, les Ephad. On en aura avec la protection de l'enfance », a-t-elle prédit, dénonçant les mesures d'urgence non exécutées, les lois non appliquées et le refus de transférer la prime Ségur aux associations « qui risquent de faire faillite ». [...]

Protection de l'enfance

Attention, danger....

La question de la protection de l'enfance, sans être la seule qui se pose aux Départements, en ces temps de disette, est néanmoins l'une des plus prégnante.

Notamment du fait de celles et ceux qu'elle est normalement en charge de protéger, les enfants. Les plus vulnérables... Mais également celles et ceux qui, demain, deviendront les adultes en charges de la destinée de notre Département, notre Pays, du monde...

Celles et ceux qui arrivent avec des parcours qui les ont déjà abimés et dont on voudrait que les critères qui prédestinent à leur avenir soient exempts de contingences liés aux économies et à l'argent. Dont on souhaiterait qu'il soit uniquement basés sur les besoins réels de ces enfants.

Mais non, parce que le monde idéal n'est pas encore construit, les politiques de protection de l'enfance pâtissent, partout, de la rigueur hivernal des budgets départementaux. Même si les crédits ne diminuent parfois pas, l'explosion des besoins fait, qu'au final, les réponses sont sous-dimensionnées.

Au point où nous en sommes, la question à se poser n'est pas tant de la gouvernance de la protection de l'enfance, par l'Etat ou les Départements, mais plutôt de savoir si nous pourrions encore longtemps accepter que, faute de moyens nécessaires, des situations passent en dessous des radars...

